



56 Elizabeth II  
A.D. 2007  
Canada

# **Journals of the Senate**

# **Journaux du Sénat**

1st Session, 39th Parliament

1<sup>re</sup> session, 39<sup>e</sup> législature

N<sup>o</sup> 104

Wednesday, June 6, 2007

Le mercredi 6 juin 2007

1:30 p.m.

13 h 30

**The Honourable NOËL A. KINSELLA, Speaker**

**L'honorable NOËL A. KINSELLA, Président**

The Members convened were:

The Honourable Senators

Andreychuk  
 Angus  
 Bacon  
 Baker  
 Banks  
 Bryden  
 Callbeck  
 Campbell  
 Carney  
 Chaput  
 Cochrane  
 Comeau  
 Cook  
 Cools  
 Corbin  
 Cordy  
 Cowan  
 Dallaire  
 Dawson  
 De Bané  
 Di Nino  
 Downe  
 Dyck  
 Eyton  
 Fairbairn  
 Fortier  
 Fox  
 Fraser  
 Furey  
 Gill

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Goldstein  
 Grafstein  
 Gustafson  
 Harb  
 Hervieux-Payette  
 Johnson  
 Joyal  
 Keon  
 Kinsella  
 Lapointe  
 Lavigne  
 LeBreton  
 Losier-Cool  
 Lovelace Nicholas  
 Mahovich  
 Massicotte  
 Meighen  
 Merchant  
 Milne  
 Mitchell  
 Moore  
 Munson  
 Murray  
 Nancy Ruth  
 Nolin  
 Oliver  
 Pépin  
 Peterson  
 Phalen  
 Prud'homme  
 Rivest  
 Robichaud  
 Rompkey  
 St. Germain  
 Segal  
 Smith  
 Spivak  
 Stollery  
 Stratton  
 Tardif  
 Tkachuk  
 Trenholme Counsell  
 Watt

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Andreychuk  
 Angus  
 \*Atkins  
 Bacon  
 Baker  
 Banks  
 Bryden  
 Callbeck  
 Campbell  
 Carney  
 Chaput  
 Cochrane  
 Comeau  
 Cook  
 Cools  
 Corbin  
 Cordy  
 Cowan  
 Dallaire  
 Dawson  
 \*Day  
 De Bané  
 Di Nino  
 Downe  
 Dyck  
 Eyton  
 Fairbairn  
 Fortier  
 Fox  
 Fraser  
 Furey  
 Gill

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Goldstein  
 Grafstein  
 Gustafson  
 Harb  
 Hervieux-Payette  
 Johnson  
 Joyal  
 \*Kenny  
 Keon  
 Kinsella  
 Lapointe  
 Lavigne  
 LeBreton  
 Losier-Cool  
 Lovelace Nicholas  
 Mahovich  
 Massicotte  
 Meighen  
 Merchant  
 Milne  
 Mitchell  
 Moore  
 Munson  
 Murray  
 Nancy Ruth  
 Nolin  
 Oliver  
 Pépin  
 Peterson  
 Phalen  
 Prud'homme  
 Rivest  
 Robichaud  
 Rompkey  
 St. Germain  
 Segal  
 Smith  
 Spivak  
 Stollery  
 Stratton  
 Tardif  
 Tkachuk  
 Trenholme Counsell  
 Watt  
 \*Zimmer

## PRAYERS

## SENATORS' STATEMENTS

Some Honourable Senators made statements.

## DAILY ROUTINE OF BUSINESS

## PRESENTATION OF REPORTS FROM STANDING OR SPECIAL COMMITTEES

The Honourable Senator Keon, Chair of the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament, presented its sixth report (*amendments to the Rules of the Senate—reinstatement of bills from the previous session of the same Parliament*).

(The report is printed as appendix "A" at pages 1619-1623.)

The Honourable Senator Keon moved, seconded by the Honourable Senator Meighen, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Di Nino presented the following:

Wednesday, June 6, 2007

The Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade has the honour to present its

## THIRTEENTH REPORT

Your Committee, to which was referred the document *Department of Foreign Affairs User Fee Proposal relating to the International Youth Program* has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, May 15, 2007, examined the proposed changes to user fees and, in accordance with section 5 of the *User Fees Act*, recommends that they be approved. Your Committee appends to this report certain observations relating to the proposal.

Respectfully submitted,

*Le président,*

CONSIGLIO DI NINO

*Chair*

**Observations to the Thirteenth Report of the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade**

(*Department of Foreign Affairs User Fee Proposal relating to the International Youth Program*)

**Strengthening the International Youth Program**

The Department of Foreign Affairs and International Trade has tabled a proposal under the User Fees Act to expand fees charged to foreign participants in the International Youth Program. Having discussed the proposal with officials, your Committee supports the general principle of increasing cost recovery in this important program.

## PRIÈRE

## DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS

Des honorables sénateurs font des déclarations.

## AFFAIRES COURANTES

## PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS PERMANENTS OU SPÉCIAUX

L'honorable sénateur Keon, président du Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement, présente le sixième rapport de ce Comité (*modifications au Règlement du Sénat—rétablissement des projets de loi de la session précédente d'une même législature*).

(Le rapport est imprimé à titre d'Annexe « A » aux pages 1619 à 1623.)

L'honorable sénateur Keon propose, appuyé par l'honorable sénateur Meighen, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Di Nino présente ce qui suit :

Le mercredi 6 juin 2007

Le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international a l'honneur de présenter son

## TREIZIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été référé le document *Proposition relative aux frais d'utilisation du ministère des Affaires étrangères concernant le Programme international pour les jeunes*, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 15 mai 2007, étudié les modifications proposées aux frais d'utilisation et, conformément à l'article 5 de la *Loi sur les frais d'utilisation*, recommande leur approbation. Votre Comité joint au présent rapport certaines observations concernant la proposition.

Respectueusement soumis,

**Observations annexées au treizième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international**

(*Proposition relative aux frais d'utilisation du ministère des Affaires étrangères concernant le Programme international pour les jeunes*)

**Renforcer le Programme international pour les jeunes**

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international a déposé, aux termes de la Loi sur les frais d'utilisation, une proposition visant à hausser les frais des participants étrangers au Programme international pour les jeunes. Après avoir discuté de la proposition avec des hauts fonctionnaires, votre Comité appuie le principe général d'une intensification du recouvrement des coûts de cet important programme.

Your Committee notes that one reason for expanding fees beyond those already charged to youth from Australia and New Zealand to youth from over 50 other countries relates to increasing administrative costs as the program has grown significantly over the past decade. A more important reason, however, is that this action will allow the government to fund a proposed expansion of the program, with the goals of both almost doubling participation by 2010, and of increasing support given to both Canadian and foreign youth participants. Your Committee finds these to be laudable goals.

Your Committee notes that in 1986, the Neilson Task Force on program review found that the International Youth Program — whose roots stretch back to the 1950s — was relevant to Canada's foreign policy interests, and responsibility for its general management was transferred to the Department of External (later Foreign) Affairs.

During its consultations with stakeholders involved with the International Youth Program, the government heard a number of suggestions for improving it, including creating more awareness of the program among Canadian and foreign youth, and increasing support for participants.

**In addition to these useful suggestions, your Committee believes that the government should recognize and take action based on the fact that the global experience gained by Canadian youth participants makes them ideal candidates for recruitment by the Public Service of Canada, which will be undertaking significant recruitment exercises in the coming years. At the same time, the government must also make even greater efforts to convince foreign youth participants of the benefits of immigrating to Canada upon completion of the International Youth Program, and contributing to the country in a variety of ways.**

In light of the numerous benefits the International Youth Program provides to both Canadian and foreign youth, your Committee also believes additional efforts must be taken to keep the program — which currently is dominated by youth from such Organization for Economic Cooperation and Development (OECD) countries as Australia, France, the United Kingdom, Japan, New Zealand, Ireland and others — accessible not only to youth from OECD countries, but also to those from other countries, particularly developing ones. While your Committee understands that the Government of Canada has Commonwealth scholarships and other programs that assist such youth, it believes that these individuals must also be encouraged to participate in the International Youth Program.

**Recognizing that such a measure may lead to concerns regarding unequal treatment, your Committee is of the view that the Government of Canada should either waive the new fees for youth from developing countries, or take other measures to ensure that the strengthened International Youth Program remains accessible to them.**

The Honourable Senator Di Nino moved, seconded by the Honourable Senator Oliver, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Votre Comité note qu'une des raisons pour imposer des frais, outre ceux déjà exigés des jeunes d'Australie et de Nouvelle-Zélande, aux jeunes de plus d'une cinquantaine de pays a trait à la hausse des frais d'administration due à l'essor prodigieux du programme depuis une décennie. Une raison plus importante encore, c'est que la hausse des frais permettra au gouvernement de financer l'élargissement proposé du programme dans le but de pratiquement en doubler la participation d'ici à 2010 et d'augmenter l'aide aux jeunes participants tant canadiens qu'étrangers. Votre Comité juge ces objectifs louables.

Votre Comité signale qu'en 1986, le Groupe de travail Neilson chargé de l'examen des programmes a conclu que le Programme international pour les jeunes — dont les racines remontent aux années 1950 — était pertinent aux intérêts du Canada en matière de politique étrangère, et la responsabilité de son administration générale a été transférée au ministère des Affaires extérieures (maintenant Affaires étrangères).

Lors de ses consultations auprès des intervenants engagés dans le programme, le gouvernement a entendu plusieurs propositions visant à améliorer le programme, notamment en le faisant connaître davantage auprès des jeunes canadiens et étrangers, et en haussant le niveau d'aide aux participants.

**En plus de trouver ces propositions fort utiles, votre Comité est d'avis que le gouvernement devrait reconnaître que l'expérience acquise à l'étranger par les jeunes participants Canadiens en fait des candidats idéaux à la fonction publique du Canada, qui procédera à un vaste exercice de recrutement au cours des prochaines années, et devrait agir en conséquence. Entre-temps, le gouvernement devrait redoubler d'efforts pour convaincre les jeunes participants étrangers de l'avantage qu'ils auraient, à la fin du programme, à immigrer au Canada et ainsi contribuer, à divers égards, au pays.**

Compte tenu des nombreux avantages qu'offre le Programme aux jeunes, tant canadiens qu'étrangers, votre Comité est aussi d'avis qu'il faut redoubler d'efforts pour offrir aussi le programme — dont les participants actuels proviennent surtout des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) tels l'Australie, la France, le Royaume-Uni, le Japon, la Nouvelle-Zélande, l'Irlande, etc. — aux jeunes d'autres pays, en particulier les pays en développement. Votre Comité sait que le gouvernement du Canada aide ces jeunes en leur offrant des bourses du Commonwealth et d'autres programmes, mais il est d'avis qu'il faut aussi les encourager à participer au Programme international pour les jeunes.

**Reconnaissant qu'une telle mesure risque de causer des problèmes d'inégalité de traitement, votre Comité est d'avis que le gouvernement du Canada devrait soit exempter les jeunes des pays en développement de la hausse des frais, soit prendre d'autres mesures pour qu'ils puissent continuer d'avoir accès au programme renforcé.**

L'honorable sénateur Di Nino propose, appuyé par l'honorable sénateur Oliver, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

The Honourable Senator Nancy Ruth, Deputy Chair of the Standing Senate Committee on National Finance, presented its fifteenth report (Bill C-294, An Act to amend the Income Tax Act (sports and recreation programs), without amendment).

The Honourable Senator Nancy Ruth moved, seconded by the Honourable Senator Johnson, that the bill be placed on the Orders of the Day for a third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Nancy Ruth, Deputy Chair of the Standing Senate Committee on National Finance, presented its sixteenth report (interim) (*Main Estimates 2007-2008*).

(*The report is printed as appendix "B" at pages 1624-1630.*)

The Honourable Senator Nancy Ruth moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that the report be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

#### ORDERS OF THE DAY

Ordered, That the motion of the Honourable Senator Andreychuk, seconded by the Honourable Senator Johnson, for the adoption of the tenth report of the Standing Senate Committee on Human Rights, entitled: *Children: The Silenced Citizens*, tabled in the Senate on April 25, 2007, be reinstated on the Order Paper.

The question being put on the motion of the Honourable Senator Andreychuk, seconded by the Honourable Senator Johnson, for the adoption of the tenth report of the Standing Senate Committee on Human Rights, it was adopted.

#### GOVERNMENT BUSINESS

##### BILLS

Third reading of Bill C-12, An Act to provide for emergency management and to amend and repeal certain Acts.

The Honourable Senator Meighen moved, seconded by the Honourable Senator Segal, that the bill be read the third time.

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the third time and passed.

Ordered, That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed this bill, without amendment.

Orders No. 2 and 3 were called and postponed until the next sitting.

##### INQUIRIES

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

L'honorable sénateur Nancy Ruth, vice-présidente du Comité sénatorial permanent des finances nationales, présente le quinzième rapport de ce Comité (projet de loi C-294, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (programmes sportifs et récréatifs), sans amendement).

L'honorable sénateur Nancy Ruth propose, appuyée par l'honorable sénateur Johnson, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Nancy Ruth, vice-présidente du Comité sénatorial permanent des finances nationales, présente le seizième rapport (interim) de ce Comité (*Budget des dépenses 2007-2008*).

(*Le rapport est imprimé à titre d'Annexe « B » aux pages 1624 à 1630.*)

L'honorable sénateur Nancy Ruth propose, appuyée par l'honorable sénateur Stratton, que le rapport soit inscrit à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

#### ORDRE DU JOUR

Ordonné : Que la motion de l'honorable sénateur Andreychuk, appuyée par l'honorable sénateur Johnson, tendant à l'adoption du dixième rapport du Comité sénatorial permanent des droits de la personne, intitulé *Les enfants : des citoyens sans voix*, déposé au Sénat le 25 avril 2007, soit réinscrite au Feuilleton.

La motion de l'honorable sénateur Andreychuk, appuyée par l'honorable sénateur Johnson, tendant à l'adoption du dixième rapport du Comité sénatorial permanent des droits de la personne, mise aux voix, est adoptée.

#### AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

##### PROJETS DE LOI

Troisième lecture du projet de loi C-12, Loi concernant la gestion des urgences et modifiant et abrogeant certaines lois.

L'honorable sénateur Meighen propose, appuyé par l'honorable sénateur Segal, que le projet de loi soit lu la troisième fois.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu la troisième fois et adopté.

Ordonné : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi, sans amendement.

Les articles n<sup>os</sup> 2 et 3 sont appelés et différés à la prochaine séance.

##### INTERPELLATIONS

L'article n<sup>o</sup> 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

**MOTIONS**

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

**REPORTS OF COMMITTEES**

Consideration of the twelfth report of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs (Bill C-31, An Act to amend the Canada Elections Act and the Public Service Employment Act, with amendments), presented in the Senate on June 5, 2007.

The Honourable Senator Oliver moved, seconded by the Honourable Senator Nolin, that the report be adopted.

After debate,

In amendment, the Honourable Senator Nolin moved, seconded by the Honourable Senator Johnson, that the twelfth report of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs be not now adopted but that it be amended:

(a) by deleting amendment No. 1;

(b) at amendment N<sup>o</sup> 7, by replacing the text after “*Page 16, clause 40:*” with the following:

“Replace lines 30 to 39 with the following:

**“40. The *Public Service Employment Act* is amended by adding the following after section 50:**

**50.1** Despite subsection 50(2), the maximum period of employment of casual workers appointed in the Office of the Chief Electoral Officer for the purposes of an election under the *Canada Elections Act* or a referendum held under the *Referendum Act* is 165 working days in one calendar year.””; and

(c) by renumbering amendments 2 to 11 as amendments 1 to 10.

After debate,

The Honourable Senator Milne moved, seconded by the Honourable Senator Cowan, that further debate on the motion in amendment be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Orders No. 2 to 4 were called and postponed until the next sitting.

**OTHER BUSINESS****SENATE PUBLIC BILLS**

Orders No. 1 to 10 were called and postponed until the next sitting.

**MOTIONS**

L'article n<sup>o</sup> 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

**RAPPORTS DE COMITÉS**

Étude du douzième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles (projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi sur l'emploi dans la fonction publique, avec des amendements), présenté au Sénat le 5 juin 2007.

L'honorable sénateur Oliver propose, appuyé par l'honorable sénateur Nolin, que le rapport soit adopté.

Après débat,

En amendement, l'honorable sénateur Nolin propose, appuyé par l'honorable sénateur Johnson, que le douzième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles ne soit pas maintenant adopté, mais qu'il soit modifié :

a) par suppression de l'amendement n<sup>o</sup> 1;

b) à l'amendement n<sup>o</sup> 7, par substitution du texte suivant les termes « *Page 16, article 40 :* » par ce qui suit :

« Remplacer les lignes 30 à 36 par ce qui suit :

**« 40. La *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* est modifiée par adjonction, après l'article 50, de ce qui suit :**

**50.1** Malgré le paragraphe 50(2), l'employé occasionnel peut être nommé au bureau du directeur général des élections en vue d'une élection tenue en vertu de la *Loi électorale du Canada*, ou d'un référendum tenu en vertu de la *Loi référendaire*, pour une période ne dépassant pas 165 jours ouvrables par année civile. » »;

c) par le changement de la désignation numérique des amendements 2 à 11 à celle d'amendements 1 à 10.

Après débat,

L'honorable sénateur Milne propose, appuyée par l'honorable sénateur Cowan, que la suite du débat sur la motion d'amendement soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Les articles n<sup>os</sup> 2 à 4 sont appelés et différés à la prochaine séance.

**AUTRES AFFAIRES****PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DU SÉNAT**

Les articles n<sup>os</sup> 1 à 10 sont appelés et différés à la prochaine séance.

**COMMONS PUBLIC BILLS**

Third reading of Bill C-277, An Act to amend the Criminal Code (luring a child).

The Honourable Senator Oliver moved, seconded by the Honourable Senator Johnson, that the bill be read the third time.

The Honourable Senator Tardif moved, seconded by the Honourable Senator Fraser, that the debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Campbell, seconded by the Honourable Senator Hubley, for the second reading of Bill C-292, An Act to implement the Kelowna Accord.

After debate,  
The question being put on the motion, it was adopted, on division.

The bill was then read the second time, on division.

The Honourable Senator Campbell moved, seconded by the Honourable Senator Mitchell, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples.

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

With leave of the Senate,  
The Honourable Senator Stratton tabled the following:

Document entitled: *Indian and Northern Affairs Canada Progress Chart 2006-2007*.—Sessional Paper No. 1/39-891S.

Orders No. 4 and 5 were called and postponed until the next sitting.

**REPORTS OF COMMITTEES**

Orders No. 1 to 12 were called and postponed until the next sitting.

**OTHER**

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Tkachuk, seconded by the Honourable Senator Angus:

That all matters relating to this question of privilege, including the issues raised by the timing and process of the May 15, 2007, meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources and their effect on the rights and privileges of Senators, be referred to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament for investigation and report; and

That the Committee consider both the written and oral record of the proceedings.

**PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC DES COMMUNES**

Troisième lecture du projet de loi C-277, Loi modifiant le Code criminel (leurre d'enfants).

L'honorable sénateur Oliver propose, appuyé par l'honorable sénateur Johnson, que le projet de loi soit lu la troisième fois.

L'honorable sénateur Tardif propose, appuyée par l'honorable sénateur Fraser, que le débat sur la motion soit ajourné à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Campbell, appuyée par l'honorable sénateur Hubley, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-292, Loi portant mise en œuvre de l'Accord de Kelowna.

Après débat,  
La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Le projet de loi est alors lu la deuxième fois, avec dissidence.

L'honorable sénateur Campbell propose, appuyé par l'honorable sénateur Mitchell, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des peuples autochtones.

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Avec la permission du Sénat,  
L'honorable sénateur Stratton dépose sur le Bureau ce qui suit :

Document intitulé : *Affaires Indiennes et du Nord Canadien Progression de travaux 2006-2007*.—Document parlementaire n° 1/39-891S.

Les articles n<sup>os</sup> 4 et 5 sont appelés et différés à la prochaine séance.

**RAPPORTS DE COMITÉS**

Les articles n<sup>os</sup> 1 à 12 sont appelés et différés à la prochaine séance.

**AUTRES**

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Tkachuk, appuyée par l'honorable sénateur Angus,

Que toutes les questions se rapportant à cette question de privilège, y compris celles qu'ont suscitées le moment choisi pour la réunion du 15 mai 2007 du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles et la façon dont cette réunion s'est déroulée ainsi que l'effet que cela a eu sur les droits et les privilèges des sénateurs, soient renvoyées au Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement pour qu'il fasse une enquête et présente un rapport;

Que le Comité examine les comptes rendus écrit et oral des délibérations.

After debate,  
A point of order was raised with respect to certain matters raised during debate.

After debate,  
The Speaker reserved his decision.

The Senate resumed debate on the motion of the Honourable Senator Tkachuk, seconded by the Honourable Senator Angus:

That all matters relating to this question of privilege, including the issues raised by the timing and process of the May 15, 2007, meeting of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources and their effect on the rights and privileges of Senators, be referred to the Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament for investigation and report; and

That the Committee consider both the written and oral record of the proceedings.

After debate,  
The Honourable Senator Tardif moved, seconded by the Honourable Senator Cowan, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

Orders No. 3, 27, 23, 9, 26, 22, 33, 34, 12, 14 (inquiries), 150 (motion), 31 (inquiry), 166 (motion), 25 (inquiry), 167 (motion), 20 (inquiry) and 92 (motion) were called and postponed until the next sitting.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Di Nino, seconded by the Honourable Senator Andreychuk:

That the Senate urge the Government of the People's Republic of China and the Dalai Lama, notwithstanding their differences on Tibet's historical relationship with China, to continue their dialogue in a forward-looking manner that will lead to pragmatic solutions that respect the Chinese constitutional framework, the territorial integrity of China and fulfill the aspirations of the Tibetan people for a unified and genuinely autonomous Tibet.

After debate,  
Further debate on the motion was adjourned until the next sitting in the name of the Honourable Senator Carstairs, P.C.

At 4 p.m., pursuant to the Order adopted by the Senate on April 6, 2006, the Senate was suspended until 5:30 p.m.

Après débat,  
Un rappel au Règlement est soulevé concernant certains propos soulevés lors du débat.

Après débat,  
Le Président réserve sa décision.

Le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Tkachuk, appuyée par l'honorable sénateur Angus,

Que toutes les questions se rapportant à cette question de privilège, y compris celles qu'ont suscitées le moment choisi pour la réunion du 15 mai 2007 du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles et la façon dont cette réunion s'est déroulée ainsi que l'effet que cela a eu sur les droits et les privilèges des sénateurs, soient renvoyées au Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement pour qu'il fasse une enquête et présente un rapport;

Que le Comité examine les comptes rendus écrit et oral des délibérations.

Après débat,  
L'honorable sénateur Tardif propose, appuyée par l'honorable sénateur Cowan, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

Les articles n<sup>os</sup> 3, 27, 23, 9, 26, 22, 33, 34, 12, 14 (interpellations), 150 (motion), 31 (interpellation), 166 (motion), 25 (interpellation), 167 (motion), 20 (interpellation) et 92 (motion) sont appelés et différés à la prochaine séance.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Di Nino, appuyée par l'honorable sénateur Andreychuk,

Que le Sénat encourage le gouvernement de la République populaire de Chine et le Dalai Lama, nonobstant leurs différends à l'égard de la relation historique entre le Tibet et la Chine, de poursuivre leurs discussions d'une manière prospective qui mènera à des solutions pragmatiques respectant le cadre constitutionnel chinois et l'intégrité territoriale de la Chine tout en répondant aux aspirations du peuple tibétain, à savoir l'unification et la véritable autonomie du Tibet.

Après débat,  
La suite du débat sur la motion est ajournée à la prochaine séance, au nom de l'honorable sénateur Carstairs, C.P.

À 16 heures, conformément à l'ordre adopté par le Sénat le 6 avril 2006, la séance est suspendue jusqu'à 17 h 30.



**DEFERRED VOTE**

At 5:30 p.m., pursuant to rule 67, the Senate proceeded to the taking of the deferred standing vote on the subamendment of the Honourable Senator Cochrane to the motion in amendment of the Honourable Senator Tkachuk, to the motion of the Honourable Senator Mitchell, seconded by the Honourable Senator Trenholme Counsell, for the third reading of Bill C-288, An Act to ensure Canada meets its global climate change obligations under the Kyoto Protocol.

The question was put on the subamendment of the Honourable Senator Cochrane, seconded by the Honourable Senator Angus, that the motion in amendment be amended by deleting paragraph (c) and relettering paragraphs (d) to (g) as paragraphs (c) to (f).

The subamendment was negated on the following vote:

**VOTE DIFFÉRÉ**

À 17 h 30 et conformément à l'article 67 du Règlement, le Sénat aborde le vote par appel nominal différé sur le sous-amendement de l'honorable sénateur Cochrane, à la motion d'amendement de l'honorable sénateur Tkachuk, à la motion de l'honorable sénateur Mitchell, appuyée par l'honorable sénateur Trenholme Counsell, tendant à la troisième lecture du projet de loi C-288, Loi visant à assurer le respect des engagements du Canada en matière de changements climatiques en vertu du Protocole de Kyoto.

La question est mise aux voix sur le sous-amendement de l'honorable sénateur Cochrane, appuyé par l'honorable sénateur Angus, que la motion d'amendement soit modifiée par la suppression de l'alinéa c) et par le changement de la désignation littérale des alinéas d) à g) à celle d'alinéas c) à f).

Le sous-amendement est rejeté par le vote suivant :

**YEAS—POUR**

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Andreychuk	Di Nino	Johnson	Oliver	Stratton
Angus	Eyton	LeBreton	Prud'homme	Tkachuk—18
Cochrane	Fortier	Meighen	Segal	
Comeau	Gustafson	Nolin	St. Germain	

**NAYS—CONTRE**

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Bacon	Cowan	Goldstein	Moore	Stollery
Banks	Dallaire	Grafstein	Munson	Tardif
Bryden	Dawson	Harb	Murray	Trenholme Counsell
Callbeck	De Bané	Hervieux-Payette	Pépin	Watt—36
Campbell	Downe	Lovelace Nicholas	Peterson	
Cools	Dyck	Mahovlich	Phalen	
Corbin	Furey	Merchant	Robichaud	
Cordy	Gill	Mitchell	Smith	

**ABSTENTIONS**

The Honourable Senators—Les honorables sénateurs

Nil/Aucun

At 5:36 p.m., pursuant to the Order adopted by the Senate on April 6, 2006, the Senate adjourned until 1:30 p.m. tomorrow.

À 17 h 36, conformément à l'ordre adopté par le Sénat le 6 avril 2006, le Sénat s'ajourne jusqu'à 13 h 30 demain.

**REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 28(2):**

Copies of the Federal-Provincial Implementation Amending Agreements with the provinces of Saskatchewan, Nova Scotia, Newfoundland and Labrador, New Brunswick, Manitoba, Prince Edward Island, British Columbia, Alberta and the Nunavut Territory, pursuant to the *Farm Income Protection Act*, S.C. 1991, c. 22, sbs. 6(1).—Sessional Paper No. 1/39-890.

**RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 28(2) DU RÈGLEMENT**

Copies des Accords modificateurs fédéraux-provinciaux de mise en oeuvre avec les provinces de la Saskatchewan, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nouveau-Brunswick, du Manitoba, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et le Territoire du Nunavut, conformément à la *Loi sur la protection du revenu agricole*, L.C. 1991, ch. 22, par. 6(1).—Doc. parl. n° 1/39-890.

***Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 85(4)***

## Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs

The names of the Honourable Senators Rompkey and Robichaud substituted for those of the Honourable Senators Jaffer and Joyal (*June 5*).

The name of the Honourable Senator Tkachuk substituted for that of the Honourable Senator Nolin (*June 6*).

## Standing Senate Committee on Transport and Communications

The name of the Honourable Senator Zimmer substituted for that of the Honourable Senator Fairbairn (*June 5*).

## Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources

The name of the Honourable Senator Cordy substituted for that of the Honourable Senator Adams (*June 5*).

The name of the Honourable Senator Mitchell substituted for that of the Honourable Senator Peterson (*June 6*).

## Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry

The name of the Honourable Senator Mahovlich substituted for that of the Honourable Senator Chaput (*June 6*).

***Modifications de la composition des comités conformément à l'article 85(4) du Règlement***

## Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles

Les noms des honorables sénateurs Rompkey et Robichaud substitués à ceux des honorables sénateurs Jaffer et Joyal (*5 juin*).

Le nom de l'honorable sénateur Tkachuk substitué à celui de l'honorable sénateur Nolin (*6 juin*).

## Comité sénatorial permanent des transports et des communications

Le nom de l'honorable sénateur Zimmer substitué à celui de l'honorable sénateur Fairbairn (*5 juin*).

## Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles

Le nom de l'honorable sénateur Cordy substitué à celui de l'honorable sénateur Adams (*5 juin*).

Le nom de l'honorable sénateur Mitchell substitué à celui de l'honorable sénateur Peterson (*6 juin*).

## Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts

Le nom de l'honorable sénateur Mahovlich substitué à celui de l'honorable sénateur Chaput (*6 juin*).

APPENDIX "A"  
(see p. 1611)

Wednesday, June 6, 2007

The Standing Committee on Rules, Procedures and the Rights of Parliament has the honour to present its

SIXTH REPORT

Pursuant to Rule 86(1)(f)(i), your Committee is pleased to report as follows:

1. The issue of the reinstatement of bills from the previous session of the same Parliament has been raised in the Senate on a number of occasions in recent years. The Senate does not currently have any provision in its Rules dealing with the reinstatement of bills following a prorogation. As a result, some bills, particularly non-government bills, have been reintroduced and debated or studied in a number of successive sessions.

2. Since 1998 the House of Commons has provided for the reinstatement of non-government bills from the previous session in the same Parliament. Provision was originally made that an item of Private Members' Business would be reinstated at the request of the Member in question, although it is now automatic. Non-government public bills originating in the Senate can also be reinstated in the Commons at the same stage they had reached during the prior session if such bills are re-introduced in the House of Commons within the first 60 sitting days of the session, after being passed again by the Senate, and the Speaker of the House of Commons is satisfied that the bills are in the same form as they were at the time of prorogation. In the case of government bills from the Commons, reinstatement is not automatic, but may be effected by passing a motion to that effect. From time to time, the government has proposed a general motion in a second or subsequent session of Parliament allowing it to reinstate bills if certain conditions are met.

3. A review of reinstatement in provincial and territorial legislatures indicates that there is a range of practice on this matter. In nine of the 13 legislatures, there does not appear to be a practice of reinstating bills. In Alberta, the Standing Orders provide that a government bill can be reinstated on motion in a new session of the same Legislature. In Manitoba, on the other hand, reinstatement is by way of *ad hoc* motions in a new session. In Ontario, provision for carry-over of bills has sometimes been made at the end of one session and sometimes at the beginning of a new session in the same Legislature. Finally, in Quebec, reinstatement of bills in a new session of the same Legislature is made by a motion of the Government House Leader in the first three sitting days after debate on the opening speech.

4. Both the House of Lords and the House of Commons in the United Kingdom provide for the reinstatement or carry-over of bills between sessions of the same Parliament. In the House of Lords, this is restricted to bills that have not yet left the House, and is based on *ad hoc* motions after informal consultations. In the House of Commons, measures were established in 2002 to allow for the reinstatement of bills. One reason for this change was to avoid duplication of work. It is also felt that it results in legislation being reviewed in a less rushed environment with a longer time perspective, allowing for more thorough scrutiny.

5. It must be noted that in no case does reinstatement apply between Parliaments.

ANNEXE « A »  
(voir p. 1611)

Le mercredi 6 juin 2007

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement a l'honneur de présenter son

SIXIÈME RAPPORT

Conformément au sous-alinéa 86(1)f)(i) du Règlement, le Comité est heureux de présenter le rapport suivant :

1. La question du rétablissement des projets de loi de la session précédente d'une même législature a été soulevée au Sénat à plusieurs reprises au cours des dernières années. Le Sénat n'a pas dans son Règlement de disposition concernant le rétablissement des projets de loi après prorogation. Il en résulte que certains projets de loi et notamment les projets de loi non gouvernementaux sont redéposés et débattus ou étudiés dans plusieurs sessions consécutives.

2. Depuis 1998, la Chambre des communes prévoit le rétablissement de projets de loi non gouvernementaux provenant de la session précédente de la même législature. Il était prévu à l'origine qu'une affaire émanant d'un député serait rétablie à la demande de celui-ci, mais c'est maintenant automatique. Les projets de loi d'intérêt public non gouvernementaux émanant du Sénat peuvent aussi être rétablis aux Communes à l'étape où ils se trouvaient dans la première session si, après avoir été adoptés de nouveau par le Sénat, ils sont redéposés à la Chambre des communes dans les 60 premiers jours de séance d'une session et que le Président convient que leur texte est inchangé par rapport à la version à l'étude au moment de la prorogation. Les projets de loi gouvernementaux émanant des Communes ne sont pas rétablis automatiquement, mais par l'adoption d'une motion en ce sens. Il arrive que le gouvernement propose pendant une deuxième ou subséquente session de la législature une motion générale l'autorisant à rétablir des projets de loi à certaines conditions.

3. Les modalités de rétablissement des projets de loi varient d'une assemblée provinciale ou territoriale à l'autre. Dans neuf des 13 assemblées, il ne semble pas y avoir de procédure de rétablissement. En Alberta, le Règlement prévoit qu'un projet de loi gouvernemental peut être rétabli par l'adoption d'une motion dans la nouvelle session de la même législature. Au Manitoba, par contre, les projets de loi sont rétablis par l'adoption de motions spéciales dans la nouvelle session. En Ontario, le report de projets de loi est parfois prévu à la fin ou au début d'une session de la même législature. Enfin, au Québec, les projets de loi sont rétablis dans une nouvelle session de la même législature par l'adoption d'une motion du leader du gouvernement à la chambre dans les trois premiers jours de séance suivant le débat sur le discours inaugural.

4. La Chambre des lords et la Chambre des communes du Royaume-Uni prévoient toutes deux le rétablissement ou le report de projets de loi d'une session de la même législature à l'autre. Chez les lords, seuls les projets de loi n'ayant pas quitté la Chambre peuvent être rétablis par l'adoption de motions spéciales après consultations amicales. À la Chambre des communes, le rétablissement de projets de loi est possible depuis 2002. Il s'agit, entre autres, d'éviter le dédoublement des efforts. Le législateur peut ainsi, estime-t-on par ailleurs, étudier les projets de loi plus à loisir et donc plus à fond.

5. Il est à noter que le rétablissement de projets de loi n'est jamais possible entre législatures.

6. The Senate and individual senators have no control over when prorogation occurs. Unlike other legislative bodies, the Canadian Parliament does not have annual sessions. Given the length of time that bills often take to work their way through the legislative process, and the time and energy that can be invested in the consideration of bills, the concept of reinstatement has merit.

7. At the same time, your Committee believes strongly that no reinstatement provision should be automatic. Each proposal to reinstate a bill must be considered separately, on its own merits. Your Committee is also of the view that it is appropriate for the Speaker to review a bill whose reinstatement is proposed, in order to ensure that it is indeed in the same form as a bill from the previous session. Your Committee further believes that it should be available for all bills: government bills, senators' public bills and private bills originating in the Senate, as well as for government and private members' bills from the House of Commons. In no case, however, should third reading of any bill in the Senate be dispensed with in the new session.

Your Committee recommends that the *Rules of the Senate* be amended as follows:

**(1) That the following new rule 80.1 be added after current rule 80:**

*Reinstatement of a bill from the previous session*

80.1. (1) A public or private bill may be reinstated from the previous session only pursuant to this rule.

*Senate bill*

(2) During the first twenty-one sitting days of the second or subsequent session of a Parliament, a Senator may, upon presenting a bill which is then read a first time, immediately advise the Senate that it is in the same form as a Senate bill when introduced during the preceding session.

*Commons bill*

(3) During the first thirty sitting days of the second or subsequent session of a Parliament, a Senator may, immediately following receipt by the Senate of a message from the House of Commons with a bill which is then read a first time, advise the Senate that it is in the same form as a Commons bill when received by the Senate during the preceding session.

*Notice of motion to reinstate a bill*

(4) After advising the Senate either under subsection (2) or (3), the Senator shall then immediately give notice of a motion that the bill be reinstated.

*Definition of "same form"*

(5) For the purposes of this rule, a bill shall be considered to be in the same form only if the text of the following elements are identical to those in the version as introduced during the preceding session: title, preamble, clauses, schedules, headings, marginal notes, summary, and Royal Recommendation.

6. Le moment de la prorogation échappe au contrôle du Sénat et de ses membres individuels. Contrairement aux autres assemblées législatives, le Parlement canadien n'a pas de sessions annuelles. Vu le temps que les projets de loi mettent souvent à franchir toutes les étapes du processus législatif et le temps et l'énergie consacrés à leur étude, la procédure de rétablissement a du bon.

7. En revanche, le Comité croit fermement que la procédure de rétablissement ne doit pas être automatique. Chaque proposition de rétablissement d'un projet de loi doit être examinée au cas par cas. Le Comité est également d'avis qu'il convient que le Président examine un projet de loi dont le rétablissement est proposé afin de s'assurer qu'il est identique à celui de la session précédente. Le Comité estime en outre que tous les projets de loi doivent pouvoir être rétablis : les projets de loi émanant du Sénat, qu'ils soient du gouvernement, d'intérêt public ou d'intérêt privé; ainsi que les projets de loi émanant de la Chambre des communes, qu'ils soient d'initiative gouvernementale ou d'initiative parlementaire. Le Sénat ne devrait jamais cependant passer outre à la troisième lecture d'un projet de loi dans la nouvelle session.

Le Comité recommande que le *Règlement du Sénat* soit modifié comme suit :

**(1) Que le nouvel article 80.1 soit ajouté après l'article 80 actuel :**

*Rétablissement d'un projet de loi de la session précédente*

80.1. (1) Un projet de loi d'intérêt public ou privé ne peut être rétabli de la session précédente qu'en application du présent article.

*Projet de loi du Sénat*

(2) Dans les vingt et un premiers jours de séance de la deuxième session d'une législature ou d'une de ses sessions subséquentes, un sénateur peut, immédiatement après avoir présenté un projet de loi qui est alors lu une première fois, informer le Sénat que le projet de loi est dans la même forme qu'un projet de loi du Sénat tel qu'introduit lors de la session précédente.

*Projet de loi des Communes*

(3) Dans les trente premiers jours de séance de la deuxième session d'une législature ou d'une de ses sessions subséquentes, un sénateur peut, immédiatement après réception par le Sénat d'un message de la Chambre des communes avec un projet de loi qui est alors lu une première fois, informer le Sénat que le projet de loi est dans la même forme qu'était un projet de loi des Communes au moment d'être reçu par le Sénat lors de la session précédente.

*Avis de motion pour rétablir un projet de loi*

(4) Après avoir avisé le Sénat conformément au paragraphe (2) ou (3), le sénateur donne immédiatement avis d'une motion que le projet de loi soit rétabli.

*Définition de « même forme »*

(5) Aux fins du présent article, un projet de loi est considéré comme étant dans la même forme seulement si le texte des éléments suivants est identique à celui de la version présentée durant la session précédente : titre, préambule, articles, annexes, en-têtes, notes marginales, sommaire et Recommandation royale.

*Tabling text of committee amendments*

(6) If, under paragraph (13)(c), the reinstatement of a bill would require consideration of amendments recommended by a committee during the previous session, the Senator shall, when giving notice of a motion to reinstate, lay upon the Table the text of the amendments proposed in that report.

*Tabling list of amendments*

(7) If, under paragraph (13)(e), the reinstatement of a bill would result in amendments from the preceding session being deemed made to the bill, the Senator shall, when giving notice of a motion to reinstate, lay upon the Table a list of the amendments that will be incorporated into the bill if the motion is adopted.

*Reinstatement of a government bill*

(8) A bill that was a government bill during the preceding session shall only be reinstated if it is again introduced as a government bill.

*Reinstatement of a Senate public or private bill*

(9) Only the Senator who presented a Senate public or private bill during the preceding session may act under subsection (2). If, however, the Senator who introduced the original bill is Speaker, is a Minister of the Crown, is Deputy Leader of the Government in the Senate, is retired, is deceased, or has resigned, any Senator may act under subsection (2).

*Reinstatement of a private bill*

(10) For greater certainty, a private bill may be reinstated only if, pursuant to rule 109, the presentation and first reading are preceded by a favourable report on the petition.

*Speaker to advise Senate that bill is in same form*

(11) A motion to reinstate a bill shall not be moved until the Speaker has advised the Senate that the bill is in the form described in subsection (2) or (3), as the case may be. If documents relating to the bill must be tabled under either subsection (6) or (7), the Speaker shall also advise the Senate whether the documents tabled are accurate. If the Speaker advises the Senate that any of these requirements have not been met, the notice of motion to reinstate the bill shall be withdrawn and the Speaker shall forthwith ask when the bill shall be read a second time.

*Delayed application of rule 27(3)*

(12) Rule 27(3) shall not apply to a notice of motion to reinstate a bill until after the Speaker has advised the Senate pursuant to subsection (11).

*Procedures for consideration and effect of motion*

(13) A motion to reinstate a bill shall be deemed a substantive motion, but shall not be amendable, except as provided in paragraph (b). The motion may be debated for no more than two hours. The Speaker shall put all questions necessary to dispose of the motion no later than the fourth sitting day the order for resuming debate is

*Dépôt du texte des amendements proposés par un comité*

(6) Si, aux termes de l'alinéa (13)c), le rétablissement d'un projet de loi exigeait l'étude des amendements recommandés par un comité durant la session précédente, le sénateur doit, quand il donne avis de motion de rétablissement du projet de loi, déposer sur le Bureau le texte des amendements proposés dans ce rapport.

*Dépôt de la liste des amendements*

(7) Si, aux termes de l'alinéa (13)e), le rétablissement d'un projet de loi aurait pour effet que les amendements de la session précédente soient réputés avoir été apportés au projet de loi, le sénateur doit, quand il donne avis de motion de rétablissement du projet de loi, déposer sur le Bureau la liste des amendements qui seront incorporés au projet de loi si la motion est adoptée.

*Rétablissement d'un projet de loi du gouvernement*

(8) Un projet de loi qui était un projet de loi du gouvernement lors de la session précédente ne peut être rétabli que s'il est introduit à nouveau par le gouvernement.

*Rétablissement d'un projet de loi d'intérêt public ou privé du Sénat*

(9) Seul le sénateur qui a présenté un projet de loi d'intérêt public ou privé du Sénat durant la session précédente peut agir aux termes du paragraphe (2). Cependant, si le sénateur qui a présenté le projet de loi original est Président, est ministre, est leader adjoint du gouvernement au Sénat, est retraité, est décédé ou a démissionné, n'importe quel sénateur peut agir aux termes du paragraphe (2).

*Rétablissement d'un projet de loi d'intérêt privé*

(10) Il est entendu qu'un projet de loi d'intérêt privé ne peut être rétabli que si, conformément à l'article 109, la présentation et la première lecture sont précédées par un rapport favorable à la pétition.

*Le Président avise le Sénat que le projet de loi est dans la même forme*

(11) L'adoption d'une motion de rétablissement d'un projet de loi ne peut être proposée qu'après que le Président ait confirmé au Sénat que le projet de loi est dans la forme prévue au paragraphe (2) ou (3), le cas échéant. Si des documents relatifs au projet de loi doivent être déposés aux termes du paragraphe (6) ou (7), le Président doit aussi confirmer au Sénat que les documents en question sont exacts. Si le Président informe le Sénat que l'une ou l'autre des ces conditions n'est pas remplie, l'avis de motion de rétablissement du projet de loi est retiré et le Président demande immédiatement quand le projet de loi sera lu une deuxième fois.

*Report de l'application de l'article 27(3)*

(12) L'article 27(3) ne s'applique à un avis de motion de rétablissement d'un projet de loi qu'après que le Président ait informé le Sénat conformément au paragraphe (11).

*Procédure pour étude et effet de la motion*

(13) La motion de rétablissement d'un projet de loi est réputée être une motion de fond mais elle ne peut être modifiée que dans le cas prévu à l'alinéa b). La motion peut être débattue pendant au plus deux heures. Le Président met aux voix toutes les questions nécessaires pour disposer de la motion au plus tard le quatrième jour

called. If the motion is negated, the Speaker shall forthwith ask when the bill shall be read a second time. If the motion is adopted, the bill shall be dealt with as follows:

*Second reading*

(a) If the original bill was under consideration at second reading in the preceding session, the reinstated bill shall be placed on the Orders of the Day for second reading at the next sitting.

*Committee study*

(b) If the original bill was before a standing committee in the preceding session, the reinstated bill shall be referred to the same committee. If the original bill was before a special committee, the motion to reinstate the bill shall specify a committee to which it shall be referred and, in this case only, the motion may be amended to specify a different committee. In either case, the papers and evidence received and taken and the work accomplished on the original bill in committee are deemed referred to the committee during the current session.

*Report stage*

(c) If a committee report recommending one or more amendments to the original bill was before the Senate in the preceding session, the amendments recommended by the committee shall be deemed to have been presented to the Senate and shall be placed on the Orders of the Day under Reports of Committees for consideration at the next sitting.

*Third reading*

(d) If the original bill was under consideration at third reading in the preceding session, or if the original bill was adopted at third reading and passed by the Senate without amendment, the reinstated bill shall be placed on the Orders of the Day for third reading at the next sitting.

*Amendments from preceding session deemed made to bill*

(e) If, in the preceding session,

(i) a report recommending one or more amendments to the original bill was adopted, or

(ii) the original bill was adopted at third reading and passed by the Senate with one or more amendments,

the amendments shall be deemed to have been approved by the Senate upon the adoption of the motion for reinstatement, and the reinstated bill, as amended, shall be placed on the Orders of the Day for third reading at the next sitting. In no other case shall an amendment from the preceding session be deemed made to the bill upon adoption of the motion to reinstate. Notwithstanding any other rule or practice, an amendment to the bill that is deemed to have been approved by the Senate under this paragraph may be amended or deleted during the course of subsequent proceedings on the reinstated bill during the current session.

de séance que l'ordre pour la reprise du débat est appelé. Si la motion est rejetée, le Président demande immédiatement quand le projet de loi sera lu une deuxième fois. Si la motion est adoptée, le projet de loi suit la procédure suivante, selon le cas :

*Deuxième lecture*

a) Si le projet de loi original était à l'étude en deuxième lecture lors de la session précédente, le projet de loi rétabli est inscrit à l'ordre du jour pour une deuxième lecture à la prochaine séance.

*Étude en comité*

b) Si le projet de loi original était à l'étude par un comité permanent lors de la session précédente, le projet de loi rétabli est renvoyé au même comité. Si le projet de loi original était à l'étude par un comité spécial, la motion de rétablissement du projet de loi précise le comité auquel il est renvoyé et, dans ce cas seulement, la motion peut faire l'objet d'un amendement pour indiquer un comité différent. Dans les deux cas, les documents reçus, les témoignages entendus et les travaux accomplis en comité sur le projet de loi original pendant la session précédente sont réputés renvoyés au comité au cours de la session actuelle.

*Étape du rapport*

c) Si un rapport de comité recommandant un amendement ou plusieurs amendements au projet de loi original était à l'étude par le Sénat lors de la session précédente, les amendements recommandés par le comité sont réputés avoir été présentés au Sénat et ils sont inscrits à l'ordre du jour pour étude à la prochaine séance sous Rapports de comités.

*Troisième lecture*

d) Si le projet de loi original était à l'étude en troisième lecture lors de la session précédente, ou si le projet de loi original avait été adopté sans amendement en troisième lecture par le Sénat, le projet de loi rétabli est inscrit à l'ordre du jour pour une troisième lecture à la prochaine séance.

*Amendements de la session précédente réputés apportés au projet de loi*

e) Si, lors de la session précédente :

(i) un rapport recommandant un amendement ou plusieurs amendements au projet de loi original a été adopté, ou

(ii) le projet de loi original a été adopté en troisième lecture avec un amendement ou plusieurs amendements,

les amendements sont, si la motion de rétablissement est adoptée, réputés avoir été approuvés par le Sénat et le projet de loi rétabli, tel que modifié, est inscrit à l'ordre de jour pour une troisième lecture à la prochaine séance. Sous aucune autre circonstance un amendement de la session précédente peut être réputé apporté au projet de loi sur adoption de la motion de rétablissement. Nonobstant tout autre règlement ou procédure, un amendement au projet de loi réputé adopté par le Sénat en application du présent alinéa peut être modifié ou abrogé au cours des travaux subséquents sur le projet de loi rétabli pendant la session actuelle.

*Bills negatived during the preceding session*

(14) A bill that was negatived by the Senate at any stage in the preceding session shall not be reinstated.

**(2) That the following consequential changes be made to rule 58:**

- (a) Delete “and” at end of paragraph 58(1)(i);
- (b) Change current paragraph 58(1)(j) to 58(1)(k); and
- (c) Insert new paragraph: “(j) for the reinstatement of a public or private bill under rule 80.1; and”.

Respectfully submitted,

*Projets de loi rejetés pendant la session précédente*

(14) Un projet de loi rejeté par le Sénat à une étape quelconque pendant la session précédente ne peut être rétabli.

**(2) Que les modifications corrélatives soient faites à l'article 58 :**

- a) Supprimer le mot « et » à la fin de l'alinéa 58(1)(i);
- b) L'alinéa 58(1)(j) devient l'alinéa 58(1)(k);
- c) Insérer un nouvel alinéa : « j) le rétablissement d'un projet de loi d'intérêt public ou privé en vertu de l'article 80.1; ».

Respectueusement soumis,

*Le président,*

WILBERT J. KEON

*Chair*

APPENDIX "B"  
(see p. 1613)

Wednesday, June 6, 2007

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to present its

SIXTEENTH REPORT

Your Committee, to which were referred the *2007-2008 Estimates*, has, in obedience to the Order of Reference of Wednesday, February 28, 2007, examined the said Estimates and herewith presents its second interim report.

Respectfully submitted,

*La vice-présidente,*

NANCY RUTH

*Deputy Chair*

ANNEXE « B »  
(voir p. 1613)

Le mercredi 6 juin 2007

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

SEIZIÈME RAPPORT

Votre Comité, auquel a été référé le *Budget des dépenses 2007-2008*, a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 28 février 2007, examiné ledit Budget et présente ici son deuxième rapport intérimaire.

Respectueusement soumis,



## SECOND INTERIM REPORT ON THE 2007-2008 ESTIMATES

Your Committee, to which were referred the 2007-2008 *Estimates*, has, in obedience to the Order of Reference of February 27, 2007, examined the said *Estimates* and herewith presents its second interim report.

### INTRODUCTION

As is customary with this Committee, several meeting dates were set aside for the review of the 2007-2008 *Estimates*. The Committee's examination began on March 20, 2007, when the Honourable Vic Toews, the President of the Treasury Board of Canada appeared before the Senate Committee to testify on the 2007-2008 *Estimates*. He was accompanied by two officials from the Treasury Board Secretariat of Canada: David Moloney, Senior Assistant Secretary, Expenditure Management Sector; and Laura Danagher, Executive Director, Expenditure Operations and Estimates Directorate, Expenditure Management Sector. The President and his officials outlined and explained the main features of the 2007-2008 *Estimates*. They also answered several questions at that time, in addition to providing written responses at a later date. An interim report (the Committee's Thirteen) was tabled in the Senate on March 22, 2007. Since that date, the Committee has continued its examination of the 2007-2008 *Estimates*.

### HEARINGS ON THE 2007-2008 ESTIMATES

Much of the Committee's time this spring was taken up by the study of the following legislation:

- Bill S-217, An Act to amend the Financial Administration Act and the Bank of Canada Act (quarterly financial reports);
- Bill S-215, An Act to amend the Income Tax Act in order to provide tax relief; and
- Bill C-294, An Act to amend the Income Tax Act (sports and recreation programs).

As is customary, the Committee also heard from the Auditor General of Canada, who discussed the status of the Office of the Auditor General's budget, the May 2007 Report of the Auditor General of Canada, and various other areas of her Office's mandate of interest to the Committee.

In addition, pursuant to its order of reference of September 27, 2006, the Committee continued its examination of issues relating to the vertical and horizontal fiscal balances among the various orders of government in Canada. It intends to present its second interim report on this matter no later than June 30, 2007.

While the Committee conducted its work, Senators were able to elicit additional information on government spending and the 2007-2008 *Estimates* upon which we are now pleased to report. The Committee would like to highlight three areas in particular.

## DEUXIÈME RAPPORT INTÉRIEURE SUR LE BUDGET DES DÉPENSES 2007-2008

Conformément à son ordre de renvoi du 27 février 2007, le Comité a examiné le *Budget des dépenses 2007-2008* et présente son deuxième rapport intérimaire.

### INTRODUCTION

Comme à son habitude, le Comité a réservé plusieurs dates pour étudier le *Budget des dépenses 2007-2008*. L'examen a débuté le 20 mars 2007, lorsque l'honorable Vic Toews, président du Conseil du Trésor du Canada, a témoigné devant le Comité sénatorial au sujet du *Budget des dépenses 2007-2008* en compagnie de deux fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada : M. David Moloney, premier sous-secrétaire, Secteur de la gestion des dépenses, et Mme Laura Danagher, directrice exécutive, Division des opérations et prévisions de dépenses, Secteur de la gestion des dépenses. Le président et ses fonctionnaires ont décrit et expliqué les principales caractéristiques du *Budget des dépenses 2007-2008*. Ils ont aussi répondu oralement à plusieurs questions à ce moment-là et ont fourni des réponses écrites par la suite. Un rapport intérimaire (le Treizième du Comité) a été déposé au Sénat le 22 mars 2007. Depuis cette date, le Comité a poursuivi son examen du *Budget des dépenses 2007-2008*.

### AUDIENCES SUR LE BUDGET DES DÉPENSES 2007-2008

Le Comité a consacré une grande partie de ses travaux ce printemps à l'étude des projets de loi suivants :

- Projet de loi S-217, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et la Loi sur la Banque du Canada (rapports financiers trimestriels);
- Projet de loi S-215, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'accorder des allègements fiscaux;
- Projet de loi C-294, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu (programmes sportifs et récréatifs).

Comme à son habitude, le Comité a aussi entendu la vérificatrice générale du Canada, qui a parlé du budget du Bureau du vérificateur général, donné un aperçu de son rapport de mai 2007 et abordé d'autres sujets relevant de son mandat qui intéressent le Comité.

En outre, conformément à l'ordre de renvoi du 27 septembre 2006, le Comité a poursuivi son examen des questions relatives à l'équilibre fiscal vertical et horizontal entre les divers ordres de gouvernement au Canada. Il compte présenter son deuxième rapport intérimaire sur cette question au plus tard le 30 juin 2007.

Pendant que le Comité menait ses travaux, les sénateurs ont pu obtenir des renseignements supplémentaires sur les dépenses du gouvernement et sur le *Budget des dépenses 2007-2008*, dont nous sommes maintenant heureux de faire rapport. Le Comité voudrait insister sur trois aspects.

## A. Financial Statement Reporting

An opportunity to examine the government's financial reporting requirements arose during the Committee's study of Bill S-217, *An Act to amend the Financial Administration Act and the Bank of Canada Act (quarterly financial reports)*. Bill S-217 proposes changes to the *Financial Administration Act* and the *Bank of Canada Act* that would require most federal departments and organizations to disclose quarterly financial statements to both Houses of Parliament. In doing so, this Bill seeks to strengthen transparency and reassert parliamentary control over expenditures of the Crown.

Due to its interest in matters of government spending and the importance of public accountability to the Committee, it held several meetings to examine this bill. It began its hearings on Tuesday, January 30, 2007, when the Honourable Senator Hugh Segal, sponsor of the bill, appeared before the Committee to explain various aspects of Bill S-217. On Tuesday, February 6, 2007, the Committee heard from Charles-Antoine St-Jean, Comptroller General of Canada and Mr. David Moloney, Senior Assistant Secretary, Expenditure Management Sector, Treasury Board of Canada Secretariat. On Tuesday, February 20, 2007, the Committee heard from Ken Kember, Vice-President and Corporate Controller, Export Development Canada; Paul Buron, Vice-President and Chief Financial Officer, Finance, Systems and Technology, Treasury and Enterprise Risk Management and Stefano Lucarelli, Vice-President, Finance, from the Business Development Bank of Canada; John Wiersema, Deputy Auditor General and Doug Timmins, Assistant Auditor General, of the Office of the Auditor General of Canada; and Paul Jenkins, Senior Deputy Governor, of the Bank of Canada.

During the hearings, the Committee was able to develop an understanding of accrual budgeting and appropriations for the public sector, and the preparation and audit of individual departmental and Crown corporation financial statements.

The Comptroller General of Canada, Mr. St-Jean, began his testimony by providing some perspective on what is currently in place and what initiatives are underway. As he explained, with respect to financial statement reporting, the Government of Canada is recognized as a world leader with a solid record of unqualified audit opinions on its consolidated financial statements; moreover, Canada is the only G-8 country with audited consolidated financial statements. They are included with the Public Accounts of Canada, along with other financial information, and contain detailed information for every department and agency on their use of spending authorities as granted by Parliament. In addition, he explained that the federal budget and the summary financial statements of the Government of Canada are now prepared on a full accrual basis<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> There are a range of accounting systems currently in use for public sector finances. Cash accounting essentially reports cash transactions when cash is received or paid out by an organization. Therefore, financial statement items such as amounts owed to or by the government or other non-cash items are not recorded. At the other extreme, full accrual accounting recognizes transactions when they have been earned or incurred rather than when cash comes in or out. In between these two systems are hybrids like modified (or near) cash accounting that allows year-end adjustments to recognizing some non-cash items such as accounts receivable and payable. Alternatively, modified (or near) accrual follows full accrual principles with one significant departure: it does not recognize capital assets on the statement of financial position. Instead these assets are recognized fully as expenditures when bought.

## A. Rapports financiers

Une occasion d'examiner les exigences du gouvernement en matière de rapports financiers s'est présentée lorsque le Comité a examiné le projet de loi S-217, *Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques et la Loi sur la Banque du Canada (rapports financiers trimestriels)*. Le projet de loi S-217 propose des modifications à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la *Loi sur la Banque du Canada* qui exigeraient que la plupart des ministères et organismes fédéraux présentent des rapports financiers trimestriels aux deux chambres du Parlement. Le projet de loi cherche ainsi à renforcer la transparence et à réaffirmer le contrôle parlementaire sur les dépenses de la Couronne.

À cause de son intérêt pour les questions relatives aux dépenses du gouvernement et de l'importance de la responsabilité publique, le Comité a consacré plusieurs séances à l'examen de ce projet de loi. Il a commencé ses audiences le mardi 30 janvier 2007, lorsque l'honorable sénateur Hugh Segal, parrain du projet de loi, est venu expliquer divers aspects du projet de loi S-217. Le mardi 6 février 2007, le Comité a entendu M. Charles-Antoine St-Jean, contrôleur général du Canada, et M. David Moloney, secrétaire adjoint principal, Secteur de la gestion des dépenses, Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Le mardi 20 février 2007, il a entendu MM. Ken Kember, vice-président et contrôleur général d'Exportation et développement Canada; Paul Buron, vice-président exécutif et chef de la direction financière, Finance, Systèmes et technologie, Trésorerie et Gestion des risques de l'entreprise, et Stefano Lucarelli, vice-président, Finance, de la Banque de développement du Canada; John Wiersema, sous-vérificateur général, et Doug Timmins, vérificateur général adjoint, du Bureau du vérificateur général du Canada; et Paul Jenkins, premier sous-gouverneur de la Banque du Canada.

Durant ses audiences, le Comité a pu se familiariser avec la comptabilité d'exercice appliquée à la budgétisation et à la présentation des crédits dans le secteur public et avec la préparation et la vérification des états financiers des ministères et des sociétés d'État.

Le contrôleur général du Canada, M. St-Jean, a d'abord présenté ce qui est en place actuellement et les initiatives en cours. Comme il l'a expliqué, le gouvernement du Canada est reconnu comme un chef de file mondial en matière de rapports financiers en raison des nombreuses opinions sans réserve des vérificateurs sur ses états financiers consolidés; de plus, le Canada est le seul pays du G8 à présenter des états financiers consolidés vérifiés. Ces états financiers sont inclus dans les Comptes publics du Canada qui, de concert avec d'autres informations financières, fournissent des renseignements financiers détaillés sur chaque ministère et organisme et la façon dont ceux-ci exercent les pouvoirs en matière de dépenses qui leur sont conférés par le Parlement. Le contrôleur général a aussi expliqué que le budget fédéral et les états financiers généraux du gouvernement du Canada sont désormais établis selon la comptabilité d'exercice<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Les finances publiques sont comptabilisées de diverses façons. Selon la comptabilité de caisse, on constate essentiellement les opérations en espèces au moment où les sommes sont reçues ou versées, si bien que les comptes débiteurs et créditeurs du gouvernement ou certains éléments hors trésorerie ne sont pas comptabilisés. À l'autre extrême, selon la comptabilité d'exercice intégrale, les opérations sont inscrites lorsqu'elles ont été gagnées ou engagées sans égard à la date de réception ou de versement des espèces. Entre ces deux extrêmes, il existe toutes sortes de formes hybrides comme la comptabilité de caisse modifiée, qui permet de constater en fin d'exercice certains éléments hors trésorerie comme les comptes débiteurs et les comptes créditeurs. La comptabilité d'exercice modifiée, quant à elle, suit les principes de la comptabilité d'exercice intégrale à une grande exception près, puisqu'elle ne permet pas d'inscrire les immobilisations dans l'état de la situation financière.

In terms of current initiatives, he noted that the Government of Canada is undertaking many initiatives with the objective of improving accountability. As an example, the *Federal Accountability Act* and the related action plan have laid out a number of initiatives to strengthen financial management, accountability and transparency. These include clarifying roles and responsibilities, strengthening internal audit functions within departments, establishing independent audit committees, and certifying internal controls. He noted that although the government has determined that these initiatives should have top priority, given their scope and complexity, these initiatives will be implemented over a period of several years.

As Mr. St-Jean explained, currently, appropriations are not on the same basis as generally accepted accounting principles: at present, the Government of Canada has one basis of accounting for appropriations, which is near accrual or near cash and one for financial reporting, which is on a full accrual basis. Since departments are managing largely on a cash basis throughout the year, it would be difficult for them to prepare quarterly financial statements on an accrual basis. Mr. John Wiersema, Deputy Auditor General, Office of the Auditor General of Canada explained that although the government has been studying the issue of accrual accounting and appropriations since 1998, as yet there is no firm commitment from the government on this issue. He noted that the Auditor General of Canada found in her May 2006 Status Report that departments and agencies are not using accrual financial information effectively, primarily because their budgets and appropriations continue to be based largely based on the cash method<sup>2</sup>. Mr St-Jean observed that until the government introduces accrual budgeting and appropriations for departments, and until the government is able to produce annual departmental financial statements that are audited, it would remain difficult for departments to produce reliable quarterly financial reports.

Senators were pleased to learn that the government has announced that the 22 largest departments will be required to prepare annual financial statements ready for audit by March 31, 2009. These will account for 90 per cent of the spending by the Government of Canada. They shared the concerns of Mr. St-Jean, who observed that this is a major undertaking and it will be a challenge to achieve this deadline, in particular given the human resource issues involved with recruiting and training qualified financial professionals who specialize in auditing.

Senators also learned that since the early 1980s, Crown corporations have been required by legislation to produce their financial results in accordance with generally accepted accounting principals; several of the larger ones currently produce quarterly financial statements for use by senior management, their Boards of Directors, and their responsible Minister. While in many cases these statements are not made public, generally, the Crown corporations appearing before the Committee on Bill S-217 felt that it would not be a large undertaking to provide that information to Parliament if requested.

En ce qui concerne les initiatives en cours, il a fait remarquer que le gouvernement du Canada prend de nombreuses mesures afin de renforcer la responsabilité. Ainsi, la *Loi fédérale sur la responsabilité* et le plan d'action connexe ont défini de nombreuses initiatives visant à renforcer la gestion, la responsabilité et la transparence financières. Ces mesures consistent à clarifier les rôles et les responsabilités, renforcer les fonctions de vérification interne au sein des ministères, établir des comités de vérification indépendants et certifier les contrôles internes. M. St-Jean a souligné que, même si le gouvernement attribue une priorité considérable à ces initiatives, leur étendue et leur ampleur sont telles que leur implantation s'étendra sur plusieurs années.

Comme l'a expliqué M. St-Jean, la comptabilisation des crédits ne repose pas sur les principes comptables généralement reconnus : à l'heure actuelle, le gouvernement du Canada utilise une méthode pour les crédits, soit la quasi-caisse, et une autre pour les rapports financiers, la véritable comptabilité d'exercice. Étant donné que les ministères fonctionnent largement en comptabilité de quasi-caisse tout au long de l'année, ils auraient du mal à préparer des états financiers selon la comptabilité d'exercice. M. John Wiersema, sous-vérificateur général, Bureau du vérificateur général du Canada, a expliqué que, même si le gouvernement examine la question de la comptabilité d'exercice et des crédits depuis 1998, il n'a encore pris aucun engagement à ce sujet. Il a fait remarquer que la vérificatrice générale du Canada a constaté dans son rapport *Le point*, de mai 2006 que les ministères et organismes n'utilisent pas l'information financière préparée selon la méthode de la comptabilité d'exercice de manière efficace, car leurs budgets et leurs crédits sont en grande partie établis selon la méthode de comptabilité de caisse<sup>2</sup>. M. St-Jean a indiqué que, tant que le gouvernement n'aura pas établi les budgets et les crédits des ministères selon la comptabilité d'exercice, et tant que le gouvernement ne pourra pas préparer des états financiers ministériels vérifiés, les ministères auront du mal à préparer des rapports financiers trimestriels fiables.

Les sénateurs ont été ravis d'apprendre que le gouvernement a annoncé que les 22 plus gros ministères, qui représentent 90 p. 100 des dépenses du gouvernement du Canada, devront préparer des états financiers prêts à être vérifiés au plus tard le 31 mars 2009. Ils partagent les préoccupations de M. St-Jean, qui a fait remarquer qu'il s'agit d'une entreprise de grande envergure, difficile à réaliser dans les délais, en particulier parce qu'il faudra recruter et former les professionnels financiers qualifiés et spécialisés en vérification.

Les sénateurs ont également appris que, depuis le début des années 1980, la loi oblige les sociétés d'État à produire leurs états financiers selon les principes comptables généralement reconnus; certaines des plus grandes produisent actuellement des états financiers trimestriels à l'intention de leur haute direction, de leur conseil d'administration et du ministre responsable. Même si, bien souvent, ces états financiers ne sont pas rendus publics, en règle générale, les sociétés d'État qui ont comparu devant le Comité au sujet du projet de loi S-217 estimaient qu'il ne serait pas très difficile de fournir l'information au Parlement, s'il le demandait.

<sup>2</sup> May 2006 Status Report of the Auditor General of Canada, Chapter 1. Available at [http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/reports.nsf/html/20060501ac\\_e.html](http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/reports.nsf/html/20060501ac_e.html).

<sup>2</sup> Rapport *Le point* 2006 de la vérificatrice générale du Canada, chapitre 1. Affiché à : <http://www.oag-bvg.gc.ca/domino/rapports.nsf/html/20060501cf.html>.

Senators appreciated the discussion as it not only addressed some of their concerns about accountability and transparency issues in regards to the government spending, but also gave them a clearer picture of the progress that the government is making in strengthening financial management, accountability and transparency.

#### **B. The Auditor General of Canada**

Another opportunity to examine government spending plans occurred during the Committee's meeting with the Auditor General. The Auditor General explained that as a legislative auditor, her Office provides objective information, advice and assurance that can be used by parliamentarians to scrutinize government spending and performance. Her Office conducts two types of legislative audits: financial audits that examine whether the government is presenting its financial information in accordance with accounting policies; and performance audits that examine whether government programs are managed with due regard to economy, efficiency and environmental impacts and whether measures are in place to determine program effectiveness.

The Auditor General informed the Committee that for the fiscal year 2007-2008, her Office received \$80.6 million in appropriations through the Main Estimates and employs 625 full-time equivalents. The Committee noted that the Office of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development, which resides within the Office of the Auditor General, employs 45 full time equivalent auditors who work specifically on environmental files and has an annual budget of approximately \$4.5 million. The Committee was interested to learn that the Office of the Auditor General's February 2008 Status Report will consist entirely of follow-up reports on audits completed by the Commissioner of the Environment and Sustainable Development.

The Committee was interested in the Auditor General's May 2006 Status Report chapter on the management of grant and contribution programs. The Committee was surprised to learn that for the department of Indian and Northern Affairs Canada, 60,000 reports are due each year as a result of the requirements of the various grant and contribution programs it administers to the 630 First Nations in Canada. The Committee noted that the Blue Ribbon Panel on Grants and Contributions Programs recently made recommendations on this topic and it may examine this issue further at a later date.

The Auditor General noted in her May 2007 Status Report that the Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT) has not been planning adequately to meet its upcoming human resources challenges. The Auditor General noted that over the next few years, more than half of the DFAIT's employees in the management category will be eligible to retire. Senators and the Auditor General discussed human resource planning in the federal government and how such inadequate planning is not limited to the DFAIT, but is a government-wide challenge. The Auditor General encouraged parliamentary committees to meet with the departments and agencies that are responsible for human resource management, such as the Canada Public Service Agency, to ask them about their plans to address these human resources challenges.

Les sénateurs ont apprécié la discussion, car elle a permis non seulement de dissiper certaines de leurs inquiétudes au sujet de la responsabilité et de la transparence des dépenses du gouvernement, mais aussi de se faire une meilleure idée des progrès qu'accomplit le gouvernement pour renforcer la gestion, la responsabilité et la transparence financières.

#### **B. La vérificatrice générale du Canada**

Une autre occasion d'examiner les plans de dépenses du gouvernement s'est présentée quand le Comité a entendu la vérificatrice générale. Celle-ci a expliqué que, en sa qualité de vérificateur législatif, son Bureau fournit aux parlementaires de l'information, des conseils et des assurances objectifs qui les aident dans l'examen des dépenses et des résultats du gouvernement. Son Bureau effectue deux types de vérifications législatives : des vérifications des états financiers pour déterminer si le gouvernement présente ses informations financières conformément aux conventions comptables et des vérifications de l'optimisation des ressources pour déterminer si les programmes publics sont administrés en accordant toute l'importance voulue à l'économie, à l'efficacité et aux effets sur l'environnement, et si des mesures sont prises pour déterminer l'efficacité de ces programmes.

La vérificatrice générale a dit au Comité que, pour l'exercice 2007-2008, son Bureau bénéficie d'une affectation de crédits de 80,6 millions de dollars par la voie du Budget principal des dépenses et d'un personnel de 625 équivalents temps plein. Le Comité a noté que le Bureau du commissaire à l'environnement et au développement durable, logé au Bureau du vérificateur général, emploie une équipe de vérificateurs affectés spécifiquement aux dossiers environnementaux qui totalise 45 équivalents temps plein et dispose d'un budget annuel d'environ 4,5 millions de dollars. Le Comité a appris avec intérêt que le rapport *Le Point* de 2008 du Bureau du vérificateur général sera entièrement consacré au suivi des vérifications du commissaire à l'environnement et au développement durable.

Le Comité s'est intéressé au chapitre du rapport *Le Point* de mai 2006 portant sur la gestion des programmes de subventions et de contributions. Il a été surpris d'apprendre que les divers programmes de subventions et contributions que le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien administre pour les 630 Premières Nations entraînaient la production de 60 000 rapports par année. Le Comité note que le Groupe d'experts indépendant sur les programmes de subventions et de contributions a récemment formulé des recommandations à ce sujet, et il pourrait éventuellement étudier la question.

La vérificatrice générale note dans son rapport de mai 2007 que le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) est mal préparé pour faire face au problème que va bientôt poser le renouvellement de ses ressources humaines. En effet, la vérificatrice générale constate que plus de la moitié du personnel du Ministère appartenant à la catégorie de la gestion sera admissible à la retraite d'ici quelques années. Les sénateurs et la vérificatrice générale ont discuté de la planification des ressources humaines dans l'administration fédérale et du fait que le manque de planification ne touche pas uniquement le MAECI, mais l'ensemble de la fonction publique fédérale. La vérificatrice générale encourage les comités parlementaires à rencontrer les ministères et organismes chargés de la gestion des ressources humaines comme l'Agence de la fonction publique du Canada, pour les interroger sur la manière dont ils comptent faire face à la situation.

The Committee discussed the above and other matters, such as the critical follow-up audit in May 2007 of the Canada Coast Guard, the Advisory Panel into the Funding and Oversight of Officers of Parliament, and the compliance with employment equity policies among departments. The Committee expressed interest in exploring further these and other issues related to the various responsible departments at a later date. It recommends that the Auditor General examine the following: the transfer of lands and the Canada Lands Company; and the federal government's employment equity policies, including Canada's obligations under international conventions.

### C. Additional Information on the 2007-2008 Main Estimates

The Committee was also able to elicit additional information from the Treasury Board of Canada with respect to the government's spending plans for the fiscal year 2007-2008. The Committee would like to mention two areas in particular: the ongoing implementation of the Expenditure Restraint Initiative announced in September 2006; and the government's response to the Independent Blue Ribbon Panel to Advise on Grants and Contributions Programs.

As the Committee learned during its examination of the 2007-2008 Estimates, government officials reported that they had secured \$1 billion in savings to invest in new spending. At the time, Mr Moloney explained that \$223 million of these savings, identified in previous Estimates documents, have already been realized; the remainder is reflected in reductions to the fiscal framework for the fiscal years 2006-2007 and 2007-2008. Further, funding had been set aside in the fiscal framework for certain programs that had previously received spending approval by Cabinet. Under the expenditure reduction initiative, a number of these programs are no longer being implemented. Thus, the savings are not, and will not, be included in these or forthcoming Estimates documents. At the time, Senators were concerned that this approach was not fully transparent and requested further information from the Treasury Board Secretariat.

In its response, the Treasury Board Secretariat noted that of the \$1 billion in program savings, \$228 million was frozen in departments' 2006-2007 reference levels, and \$225 million was used to offset new supplementary spending requests and reflected in Supplementary Estimates for 2006-2007. An amount of \$305 million was reduced from departments' reference levels and is reflected in the 2007-2008 Main Estimates. The balance of \$465 million was reduced from planned spending earmarked in the fiscal framework and is no longer available to departments.

With respect to the action plan that the government is developing in response to the Independent Blue Ribbon Panel's report on Grants and Contributions programs<sup>3</sup>, the government has announced a series of immediate actions to improve how grant and contribution programs are managed. As the Treasury Board Secretariat explained, as a first step, it will work with

Le Comité a aussi abordé d'autres questions comme la vérification de suivi critique de la Garde côtière du Canada en mai 2007, le Groupe consultatif sur le financement et la surveillance des hauts fonctionnaires du Parlement et le respect des politiques d'équité en matière d'emploi dans les ministères. Il a l'intention d'explorer ces questions plus avant et d'autres encore qui concernent les divers ministères responsables. Il recommande que la vérificatrice générale examine les dossiers suivants : le transfert de terrains et la Société immobilière du Canada; et les politiques d'équité en matière d'emploi du gouvernement fédéral, y compris les obligations du Canada aux termes de conventions internationales.

### C. Renseignements supplémentaires sur le Budget principal des dépenses 2007-2008

Le Comité a également pu obtenir du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada des renseignements supplémentaires sur le plan de dépenses du gouvernement pour l'exercice 2007-2008. Le Comité aimerait aborder deux questions en particulier : la mise en œuvre continue de l'initiative visant à réduire les dépenses annoncée en septembre 2006; et la réponse du gouvernement au rapport du Groupe d'experts indépendant sur les programmes de subventions et de contributions.

Comme l'a appris le Comité durant son examen du *Budget des dépenses 2007-2008*, des représentants du gouvernement ont annoncé qu'ils avaient dégagé des économies de 1 milliard de dollars à investir dans de nouvelles dépenses. À l'époque, M. Moloney a expliqué que le gouvernement en avait déjà épargné 223 millions de dollars en faisant des économies dans des documents budgétaires précédents et que le reste proviendra de réductions effectuées dans les cadres financiers des exercices 2006-2007 et 2007-2008. De plus, le cadre financier affecte des fonds à certains programmes dont le Cabinet a déjà approuvé le budget. Un certain nombre de ces programmes ont été démantelés dans le cadre de l'initiative de réduction des dépenses. Les économies ainsi réalisées ne sont donc pas mentionnées dans les documents budgétaires à l'étude et ne le seront pas non plus dans les documents à venir. À l'époque, les sénateurs estimaient que cette façon de faire n'était pas parfaitement transparente et ils ont demandé des renseignements supplémentaires au Secrétariat du Conseil du Trésor.

Dans sa réponse, le Secrétariat du Conseil du Trésor a indiqué que, sur le montant de 1 milliard de dollars épargné au titre des programmes, 228 millions de dollars représentent un gel des niveaux de référence des ministères pour 2006-2007, et 225 millions de dollars ont compensé les nouvelles demandes de dépenses supplémentaires et ont été reflétés dans le budget supplémentaire des dépenses de 2006-2007. Un montant de 305 millions de dollars a été retranché des niveaux de référence des ministères et reflété dans le budget principal des dépenses de 2007-2008. Les autres 465 millions de dollars représentent des baisses des dépenses prévues dans le cadre budgétaire et ne sont plus à la disposition des ministères.

En ce qui concerne le plan d'action que le gouvernement élabore en réponse au rapport du Groupe d'experts indépendant sur les programmes de subventions et de contributions<sup>3</sup>, le gouvernement a annoncé une série de mesures immédiates en vue d'améliorer la gestion des programmes de subventions et de contributions. Comme l'a expliqué le Secrétariat du Conseil du

<sup>3</sup> The Panel's report, *From Red Tape to Clear Results*, is available on the Panel's Web site at: <http://www.brp-gde.ca/en/report.cfm>

<sup>3</sup> Le rapport du Groupe d'experts, intitulé *Des lourdeurs administratives à des résultats clairs*, est affiché sur le site du Groupe de travail à : <http://www.brp-gde.ca/fr/report.cfm>

selected departments to examine business processes to identify opportunities for improved service and efficiencies. Based on the results of this review, it is expected that departments will develop their own action plans to streamline internal practices and reduce administration burdens. In addition, the government will establish a centre of expertise on grants and contributions, to share best practices, and to promote innovation in program administration.

The Committee appreciates the information provided and looks forward to further updates as the implementation of the action plan progresses.

#### CONCLUDING COMMENTS

These and other matters were discussed during the Committee's examination of the *2007-2008 Estimates*. In the coming months the Committee intends to return to some of these topics and other items in the current Estimates in order to more fully examine the government's spending plans for the 2007-2008 fiscal year and to report on this work at a future date.

The Standing Senate Committee of National Finance respectfully submits its Second Interim Report on the *2007-2008 Estimates*.

Trésor, la première étape consistera à examiner, en collaboration avec certains ministères, les processus administratifs en vue d'améliorer le service et d'accroître l'efficacité. Selon les résultats de cet examen, les ministères établiront leur propre plan d'action afin de simplifier leurs pratiques internes et de réduire les lourdeurs administratives. De plus, le gouvernement créera un centre d'expertise sur les subventions et les contributions, afin de partager les pratiques exemplaires et pour promouvoir l'innovation dans l'administration des programmes.

Le Comité apprécie l'information qui lui a été fournie et attend des comptes rendus à mesure que progressera la mise en œuvre du plan d'action.

#### CONCLUSION

Voilà quelques-unes des questions qui ont été abordées durant l'examen du *Budget des dépenses 2007-2008* par le Comité. Dans les mois qui viennent, le Comité a l'intention de revenir sur certaines d'entre elles et sur d'autres aspects du budget actuel afin d'examiner plus en profondeur les plans de dépenses du gouvernement pour l'exercice 2007-2008 et de faire rapport sur ses travaux à une date ultérieure.

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales présente respectueusement son deuxième rapport intérimaire sur le *Budget des dépenses 2007-2008*.





*If undelivered, return COVER ONLY to:*  
Public Works and Government Services Canada —  
Publishing and Depository Services  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,*  
*retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*  
Travaux publics et Services gouvernementaux —  
Les Éditions et Services de dépôt  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5